



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Grenoble, le 19 octobre 2017

Le Recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des universités

aux

Chefs d'établissement de l'académie

S/C de madame et messieurs les inspecteurs
d'académie-directeurs académiques des services
de l'Education nationale

**Le Recteur
Chancelier des
Universités**

Réf N° 2017-

Téléphone
04 76 74 70 20

Mél :
ce.recteur
@ac-grenoble.fr

**7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1**

Objet : modification apportée au calendrier scolaire de l'académie de Grenoble

Mesdames et messieurs les principaux et les proviseurs,

Après avoir consulté la conférence des personnels de direction, j'ai l'honneur de vous informer de la modification apportée au calendrier scolaire de l'académie de Grenoble pour l'année 2017/2018.

Je vous saurais ainsi gré d'en aviser la communauté scolaire de votre établissement.

Pour les collèges et les lycées, les cours du vendredi 11 mai 2018 seront rattrapés le mercredi 4 avril 2018 après-midi, et le mercredi 2 mai 2018 après-midi.

Cette modification s'appliquera aussi aux écoles qui travaillent le mercredi matin. Les écoles qui fonctionnent sur quatre jours rattraperont les cours du vendredi 11 mai, le mercredi 4 avril.

Les collectivités seront informées par mes soins de cette modification.

Je vous prie d'agréer, mesdames et messieurs les principaux et les proviseurs, l'expression de ma meilleure considération.

Claudine Schmidt-Lainé